

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 7 avril 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s’est réuni en séance ordinaire le 7 avril 2025 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Monsieur Marc Delorme, conseiller siège #5
 Monsieur William Blue, conseiller siège #6

Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Mélissa Gaudreau agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-04-51

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l’ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3.0 SÉANCE DU CONSEIL**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 sous réserve des changements apportés au point 7.3
 - 3.2 Suivi de la séance du conseil du 3 mars 2025
- 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1 Questions des citoyens
- 5.0 CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance générale
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 Comptes payés
 - 6.2 Comptes à payer
- 7.0 VOIRIE**
 - 7.1 Balayage de rues
 - 7.2 Fauchage et débroussaillage
 - 7.3 Mandat aux ingénieurs pour travaux de réfection des chemins
 - 7.4 Nivelage des chemins
- 8.0 AQUEDUC**

- 8.1 Suivi de la rencontre avec la direction de l'accompagnement et des finances municipales du MAMH concernant la possibilité d'un règlement d'emprunt.

9.0 AVIS DE MOTION

10.0 RÈGLEMENTS

11.0 AUTRES AFFAIRES

- 11.1 Mise à jour de la police d'assurance
- 11.2 Rapport d'inspection des assurances
- 11.3 Ressourcerie des frontières – Nouvelle version de l'entente
- 11.4 Entente avec le Northern Border Dispatch - Ajout d'un canal de communication sur la tour de radiocommunication au Mont Hereford
- 11.5 Appel d'offres de la MRC pour la collecte et le transport des déchets et du compost 2026-2027
- 11.6 Personnel électoral en vue de l'élection générale de 2025
- 11.7 Démarche MADA – Étapes préliminaires
- 11.8 Tarification des photocopies aux Amis du patrimoine
- 11.9 Distribution du compost
- 11.10 Proposition citoyenne – Réalisation d'événements familiaux
- 11.11 Salaire du conseiller Marc Delorme pour le mois de mars

12.0 VARIA

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025

Résolution 2025-04-52

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;

D'adopter le procès-verbal tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

- 3.2 Suivi de la séance du conseil du 3 mars 2025

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 3 mars 2025.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

5.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale a transféré aux élus les correspondances les concernant reçues depuis le 3 mars 2025 et leur fait un résumé verbal du contenu de celle-ci.

5.1 Suspension du programme gouvernemental RénoRégion

Résolution 2025-04-53

- Considérant que** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme Réno Région, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis des communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;
- Considérant que** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;
- Considérant qu'** il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;
- Considérant que** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;
- Considérant que** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;
- Considérant que** bien que le programme Réno Région ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;
- Considérant que** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;
- Considérant que** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;
- Considérant que** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme Réno Région à la suite de ses consultations en 2025 ;

Considérant que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,

APPUYÉ par le conseiller William Blue

IL EST RÉSOLU

De demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

De relancer immédiatement le programme Réno Région pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;

De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec ;

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement

Adoptée à l'unanimité.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2025-04-54

Considérant que la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 28 février 2025 au 3 avril 2025 au montant de 70 140,50 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,

APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,

IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 70 140,50\$ pour la période du 28 février 2025 au 3 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2025-04-55

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 8 avril 2025 au montant de 13 324,48 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Marc Delorme,

APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 13 324,48 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7.0 VOIRIE

7.1 Balayage de rues – Demande de spécifications

La directrice générale demande aux membres du conseil quels chemins sont à prioriser pour le balayage de rue étant donnée le nombre d'heures maximal alloué afin de respecter le budget. Le conseil détermine que le chemin du Village et de la Rivière sont à prioriser.

7.2 Fauchage et débroussaillage – Demande de spécifications

Le conseiller Jacques Inkel demande à la directrice générale de connaître les taux horaires de différents entrepreneurs de la région qui offrent de tels services. De cette manière, le conseil s'assure d'avoir une deuxième option au cas où Transporteurs Sherbrooke Unifié serait incapable d'honorer le mandat qui lui est attribué cette année.

7.3 Mandat aux ingénieurs pour les travaux de réfection des chemins

Résolution 2025-04-56

Considérant que la Municipalité a informé le mois dernier la firme les Services EXP. Inc. qu'elle souhaitait aller de l'avant avec les travaux de réfection des chemins du Gore, de la Rivière et du 10^e Rang, tel qu'adopté à la résolution numéro 2025-03-33 ;

Considérant que la firme les Services EXP. Inc. a transmis à la Municipalité son offre de services intitulée « Plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction » pour les travaux de réfection des chemins suite au sinistre ;

Considérant que pour la réalisation du mandat, les Services EXP. Inc. propose une tarification horaire jusqu'à un maximum de 25 000,00 \$ plus les taxes applicables réparti comme suit :

- Préparation des plans et devis pour l'appel d'offres : 6 800,00 \$;
- Assistance technique au bureau et/ou au chantier du chargé de projet : 6 500,00 \$;
- Assistance au chantier du surveillant : 11 700,00 \$;

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance de l'offre de services de la firme les Services EXP. Inc. ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité accepte l'offre de services de la firme les Services EXP. Inc. pour les plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction pour les travaux de réfection des chemins suite au sinistre du 10 au 11 juillet 2024 ;

D'autoriser Madame Adèle Grou, responsable du projet du sinistre à transmettre la présente résolution à la firme les Services EXP. Inc.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Nivelage

Le conseiller Jacques Inkel demande à la directrice générale de connaître le taux horaire des différents entrepreneurs de la région

qui offre un tel service. Le conseil souhaite mandater un entrepreneur pour effectuer un premier nivelage des chemins tôt ce printemps.

8.0 AQUEDUC

8.1 Suivi de la rencontre avec la direction de l'accompagnement et des finances municipales du MAMH concernant la possibilité de financement par la Municipalité des puits pour les résidents connectés au réseau d'aqueduc

La directrice générale fait un suivi de la rencontre avec la direction de l'accompagnement et des finances municipales du MAMH concernant la possibilité de financer des travaux de forages pour des puits artésiens individuels afin de desservir les résidents connectés au réseau d'aqueduc.

9.0 AVIS DE MOTION

Il n'y a pas d'avis de motion à donner.

10.0 RÈGLEMENTS

Il n'y a pas de règlements à adopter

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Mise à jour de la police d'assurance

Le conseiller Marc Delorme demande à la directrice générale de décortiquer les couvertures d'assurance des deux assurés au contrat pour être en mesure de mieux le comprendre.

11.2 Rapport d'inspection des assurances

Adèle Grou donne un compte-rendu sur les améliorations complétées par les Amis du Patrimoine pour répondre aux exigences du rapport de l'inspecteur. Le tout est conforme ou le sera suite aux rénovations à l'Église qui devraient débiter prochainement.

11.3 Ressourcerie des Frontières – Nouvelle version de l'entente

Les conseillers demandent à la directrice générale une reddition de compte concernant les bilans de tonnage des encombrants générés par la municipalité en 2022, 2023 et 2024. Le conseil veut évaluer la demande de la population sur son territoire pour un tel service.

11.4 Entente avec le Northern Border Dispatch - Ajout d'un canal de communication sur la tour de radiocommunication au Mont Hereford

Résolution 2025-04-57

Considérant que Northern Border Dispatch souhaite avoir accès au site afin d'installer des équipements supplémentaires au Mont Hereford, conformément à l'entente préalable approuvée par la Municipalité d'East Hereford (Tower License Agreement) dont copie demeure jointe aux présentes ;

Considérant que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a signé une entente intermunicipale portant sur le partage d'équipements servants à la radiocommunication au Mont Hereford en 2011 en conformité avec les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

Considérant que ladite entente n’a pas été résiliée et est toujours valide;

Considérant que la nécessité pour notre municipalité de se doter d’un système de communications adéquat pour assurer la sécurité de notre population, notamment au niveau de l’incendie ;

Considérant que la municipalité de Saint-Herménégilde a la responsabilité de la gestion de l’entente et de l’imposition des coûts afférents aux municipalités ;

SUR PROPOSITION du conseiller Marc Delorme,
APPUYÉE par le conseiller William,
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité accepte l’ajout d’équipements supplémentaires au Mont Hereford pour les besoins du Northern Border Dispatch, tel que présenté;

Que la Municipalité autorise le greffier-trésorier ainsi que le maire à signer l’entente à cet effet au nom de la Municipalité;

Que la Municipalité transmette une copie de ladite résolution aux autres municipalités afin de les informés.

Adoptée à l’unanimité.

11.5 Appel d’offres de la MRC pour la collecte et le transport des déchets et du compost 2026-2027

Résolution 2025-04-58

Considérant que la MRC de Coaticook ira en appel d’offres pour la collecte des déchets et du compost pour les années 2026 à 2027 pour les municipalités sur son territoire ;

Considérant que la MRC de Coaticook souhaite connaître l’intérêt de la Municipalité à participer audit appel d’offres ;

Considérant que cette démarche n’engage aucuns frais auprès de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité souhaite se joindre à l’appel d’offres pour la collecte des déchets et du compost pour les années 2026 à 2027 de la MRC de Coaticook sans toutefois s’engager à faire partie intégrante du contrat avant de connaître les tarifs du soumissionnaire retenu ;

Que la Municipalité s’engage à fournir toutes les informations pertinentes tout au long de la procédure de demande de devis.

Adoptée à l’unanimité.

11.6 Personnel électoral en vue de l’élection générale de 2025

La directrice générale fera un envoi collectif afin de recruter le personnel électoral en vue des élections générales de 2025.

11.7 Démarche MADA – Étapes préliminaires

La directrice générale fera un envoi collectif afin de recruter les membres qui formeront le prochain comité de pilotage de la MADA.

11.8 Tarification des photocopies aux Amis du Patrimoine

La directrice générale informe le conseil qu'il n'y aucune précision présente dans le règlement de taxation 2025 quant à la tarification des photocopies pour les Amis du Patrimoine. Une résolution sera adoptée en ce sens. Le conseiller Marc Delorme suggère d'annuler la facture no 202501198 qui leur ont été facturée.

Résolution 2025-04-59

Considérant que la Municipalité doit amender son Règlement 24-368 de taxation 2025 portant sur la tarification des photocopies à l'article 3 ;

Considérant que le prix des fournitures de papeteries peut varier.

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité impose une tarification préférentielle sur l'utilisation de l'encre et du papier équivalente aux coûts défrayés par la Municipalité à leurs achats ;

Que la Municipalité impose 0,015\$ par copie pour l'utilisation de la photocopieuse.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 Distribution du compost

La directrice générale avise le conseil que le compost de la RIGDSC peut être distribué aux municipalités à chaque jeudi, du mois d'avril jusqu'en septembre. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 16 h 00. Un transport devra être organisé avec Éric Beloin.

11.10 Proposition citoyenne – Réalisation d'événements familiaux

La directrice générale rapporte que certains citoyens aimeraient qu'il y ait plus d'activités intergénérationnelles d'organisées par la municipalité, conjointement avec le Comité des Loisirs. L'idée d'une activité récurrente en formule pot-luck a été soumise.

11.11 Salaire du conseiller Marc Delorme pour le mois de mars

Le conseiller Marc Delorme suggère de ne pas être rémunéré pour le mois où il a été absent. Le conseil tient toutefois à ce qu'il soit rémunéré.

12.0 VARIA

12.1 L'eau de Pâques

Monsieur le conseiller William Blue avait sondé l'intérêt des membres du Conseil de ramener la tradition de l'eau de Pâques dans la Municipalité, qui était autrefois organisée par les Amis du Patrimoine. Toutefois, les Amis du Patrimoine n'ont pas l'intention de réintroduire cette activité pour le moment. Le Comité des Loisirs n'est pas fermé à l'idée d'organiser une telle activité, mais les ressources humaines devront être suffisantes pour la réaliser. Le sujet soulève le manque de relève en matière de bénévolat.

12.2 Soirée des Loisirs

Monsieur Claude Desbiens informe les membres du Conseil que la prochaine Soirée Loisirs aura lieu le 11 avril prochain à compter de 19h00.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Le conseiller Gaétan Lavigne fait part au conseil d'une demande citoyenne concernant la possibilité pour la Municipalité de fournir une couverture de réseau cellulaire à ses citoyens. Une demande a été formulée auprès de la MRC afin de connaître leur position en ce sens.

13.2 Directrice générale

13.2.1 Demande d'accompagnement et de formation (DG)

La nouvelle directrice soumet l'idée d'un accompagnement ponctuel afin de pallier le manque de formation. Toutefois, il est convenu qu'Adèle sera en mesure d'accompagner la nouvelle directrice générale dans ses fonctions à compter du mois de mai.

13.2.3 Drapeau unifolié du bureau municipal

La directrice générale confirme au conseil que la Municipalité n'est pas dans l'obligation de remplacer le drapeau unifolié de l'édifice municipal. Seul le drapeau du Québec est exigé.

13.2.3 Contribution pour fins de parcs

La nouvelle directrice renseigne brièvement les conseillers au sujet des avantages dont la municipalité peut tirer profit lorsqu'elle exige une contribution pour fins de parc lors de la réalisation d'opérations cadastrales sur son territoire. L'objectif étant de créer un fonds dédié à l'aménagement d'espaces naturels et de terrains de jeux au bénéfice des citoyens de la municipalité.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2025-04-60

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 22 h 54.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.